

## 5. Information sur les aspects environnementaux de l'activité du Groupe

Les activités du Groupe Compagnie des Alpes sont pour l'essentiel exercées en plein air, dans un cadre où la qualité de l'environnement est un élément majeur du plaisir et de la satisfaction des clients. Les entreprises du Groupe partagent donc toutes les mêmes préoccupations et les mêmes valeurs de respect de l'environnement, de préservation de la faune et de la flore, et de gestion des ressources naturelles dans une perspective de développement durable.

Les principaux domaines dans lesquels les activités du Groupe ont des impacts sur l'environnement concernent l'énergie, l'eau et les impacts visuels sur les paysages. Ces impacts sont générés pas des équipements ouverts au public mais ne dépendent que marginalement de la fréquentation elle-même : seuls les déchets, l'eau potable et les eaux usées ont un lien direct avec le nombre de visiteurs. Le nombre global de remontées mécaniques et de manèges et attractions varie très peu d'une année sur l'autre : les consommations d'énergie sont donc très stables, variant le cas échéant avec les durées d'ouverture des installations (nombre de jours, amplitudes horaires). Les utilisations d'eau, essentiellement pour la fabrication de neige de culture, sont principalement dépendantes des conditions climatiques et/ou d'enneigement, ainsi que de l'évolution des rendements des enneigeurs.

Les informations environnementales publiées ci-après sont basées sur le périmètre des sociétés consolidées par la CDA à la date de clôture de l'exercice 2009/2010. En conséquence les sociétés mises en équivalence CMB (Chamonix) et les participations minoritaires dans les sociétés du groupe Sofival (Avoriaz, Valmorel et La Rosière) ne sont pas incluses dans cette étude. Quand

la donnée est pertinente, une comparaison à périmètre comparable est établie, pour mettre en évidence l'impact de l'entrée dans le périmètre de consolidation de Deux Alpes Loisirs (DAL) et de la sortie de Saas Fee. Jugé marginal, le siège social ne fait pas l'objet de relevés.

Les données ont été recueillies sur une base annuelle auprès des services d'exploitation de toutes les sociétés. Elles ont été consolidées par le siège et ont fait l'objet de calculs de cohérence.

Toutes les données sont en base annuelle au 30 septembre.

### 5.1. Faits marquants

Les principaux faits marquants de l'exercice ayant eu ou qui auraient pu avoir une incidence sur les données relatives à l'environnement sont les suivantes :

- Une modification de périmètre avec l'entrée de Deux Alpes Loisirs, société de taille importante, tant par le nombre de ses remontées mécaniques (54) que par la surface des pistes couvertes par l'enneigement de culture (52 ha) et le nombre d'enneigeurs (208). Les domaines impactés sont la consommation d'énergie électrique (13,3 GWh), le carburant pour les dameuses (0,7 millions de litres) et l'eau pour la neige de culture (210 000 m<sup>3</sup>),
- La fermeture d'Aqualibi pour rénovation au 1<sup>er</sup> janvier 2010 avec un impact significatif sur la consommation d'électricité, de gaz et d'eau.
- L'hiver assez froid dans le Nord de l'Europe, qui a impacté les consommations d'énergies liées au chauffage (électricité et gaz) des Parcs de loisirs les plus au Nord.
- Un hiver 2009/2010 légèrement moins enneigé, ce qui a demandé un recours plus important à l'enneigement de culture et, en conséquence, une consommation accrue d'eau (+2%) et d'énergie (+9%) pour cet usage.

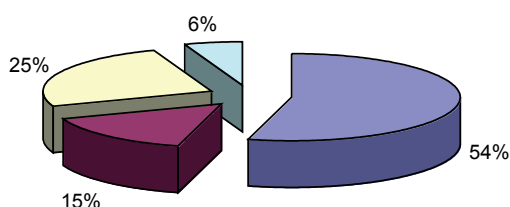
## 5.2. L'énergie

### 5.2.1. La consommation d'électricité (en Gwh)

	2007/2008	2008/2009	2009/2010	dont croissance externe	Variation à périmètre réel	Variation à périmètre constant
<b>Total</b>	<b>154 Gwh</b>	<b>150 Gwh</b>	<b>160 Gwh</b>	<b>13 Gwh</b>	<b>7,0%</b>	<b>-1,9%</b>
Domaines skiables	105 Gwh	97 Gwh	113 Gwh	13 Gwh	16,3%	2,6%
Parcs de loisirs	49 Gwh	52 Gwh	47 Gwh	0 Gwh	-10,4%	-10,4%

L'électricité est la principale source d'énergie du Groupe. La consommation totale de l'ensemble des sites consolidés globalement s'est élevée à 160 GWh en 2009/2010. Environ 70% sont consommés dans l'exploitation des Domaines skiables, principalement en hiver, (contre 65% en 2009) et 30% dans les Parcs de loisirs (contre 35% en 2009) majoritairement en été. Cette consommation est en augmentation de 3,5% du fait de l'intégration des Deux Alpes. A périmètre comparable, elle est en léger recul par rapport à 2009 (-1,9%).

Répartition de la consommation d'électricité 2009-2010



■ Remontées mécaniques ■ Enneigement ■ Manèges et attractions ■ Divers

Pour les Domaines skiables, les conditions d'enneigement ont imposé un recours à la neige de culture plus important qu'en 2009. Ainsi, la consommation a augmenté de 9% à périmètre comparable.

L'énergie consommée par les remontées mécaniques augmente de 12,6% à périmètre réel, du fait de l'intégration des Deux Alpes. A périmètre constant, celle-ci n'augmente que de 1,1%, le parc de remontées mécaniques du Groupe n'ayant pas connu d'évolution significative.

Un travail de suivi et d'optimisation des consommations est en cours sur les Domaines skiables avec l'utilisation d'outils de comptage permettant d'alerter en temps réel sur des dépassements de consommation, liés par exemple à des utilisations simultanées de remontées mécaniques et d'installations de neige de culture.

#### Évolution des consommations électriques de 2009 à 2010 à périmètre constant

Remontées mécaniques	1,1%
Enneigement de culture	9,0%
Parcs de loisirs	-10,4%

La consommation d'électricité des Parcs de loisirs est quant à elle en baisse de -10,4% par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est principalement due à l'arrêt temporaire de l'activité d'Aqualibi au 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour rénovation.

Le Dolfinarium d'Harderwijk aux Pays-Bas qui produit habituellement près de 25% de ses besoins en énergie a dû acheter d'avantage d'électricité cette année du fait d'importants travaux sur son unité de cogénération.

Fort de l'expérience des Domaines skiables sur l'optimisation des consommations électriques, un travail est en cours sur les Parcs de loisirs pour favoriser l'échange des bonnes pratiques.

### 5.2.2. La consommation de gaz

Total	2007/2008	2008/2009	2009/2010	Variation
en m3	3 914 M3	3 496 M3	3 175 M3	-9,2%
en GWh	39 GWh	35 GWh	32 GWh	-9,2%

Le gaz naturel utilisé par le Groupe sert essentiellement pour le chauffage des bassins à dauphins aux Pays-Bas, des aquariums et des bassins de baignade.

Tout comme pour l'énergie électrique, la fermeture temporaire d'Aqualibi impacte fortement la consommation.

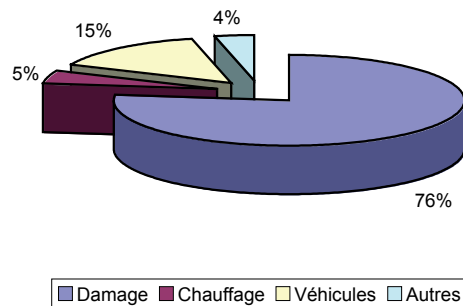
Par ailleurs, au Grand Aquarium de Saint Malo, des efforts d'économie d'énergie grâce à des actions sur les chaudières (baisse de la température, arrêt des chaudières la nuit), ont également permis de diminuer de 25% la consommation de gaz de ce site.

### 5.2.3. La consommation de carburants

#### Consommation de carburants (en milliers de litres)

2007/2008	2008/2009	2009/2010	Dont croissance externe 2009/2010	Variation à périmètre réel	Variation à périmètre constant
6 514	6 453	6 456	768	0,1%	-4,5%

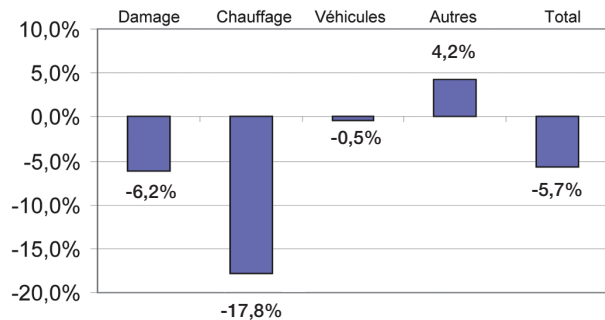
Répartition des consommations de carburants  
 2009/2010 par usages



La consommation de carburants nécessaire au fonctionnement des installations du Groupe est constituée à 97% de fioul et gazole, et à seulement 3% d'essence. 92% des carburants sont consommés dans les Domaines skiables

et 8% dans les Parcs de loisirs. Les carburants sont principalement utilisés pour le damage, qui représente les trois quarts du total ; viennent ensuite les consommations des véhicules (15%) et le chauffage (6%).

### Variation des consommations de carburants à périmètre comparable



Sur l'exercice 2009/2010, la consommation globale de carburants a baissé de 4,5%. Celle liée au damage a augmenté de 9,9% à périmètre réel, variation due à l'intégration des Deux Alpes et son parc de 18 dameuses.

A périmètre comparable, la consommation baisse de 6,2%. Les conducteurs de dameuses ont tous été formés à une gestion plus économe de leur conduite et leurs engins sont de plus en plus pilotés à l'aide de GPS, ce qui permet une optimisation des parcours et donc de la consommation.

Après une baisse importante de la consommation de carburants liée aux véhicules (hors damage) en 2008/2009, celle-ci reste stable et les actions menées dans les sites pour sensibiliser à la bonne utilisation de la flotte sont toujours suivies d'effet.

### 5.2.4. Le bilan carbone

L'essentiel de l'énergie consommée par le Groupe est d'origine électrique : 160 GWh contre 32 GWh pour le gaz naturel.

89% de l'énergie électrique du Groupe (plus de 142 GWh) est consommée par des sites français qui se sont approvisionnés auprès d'EDF, avec une énergie très largement d'origine nucléaire et peu émettrice de gaz à effet de serre.

Un appel d'offres a été effectué en 2010 pour la fourniture d'énergie électrique d'une grande partie des Domaines skiables pour les années 2011 à 2013. Une solution permettant un approvisionnement, à 100%, en énergie renouvelable a été retenue.

Au total, en utilisant les tables de conversions disponibles sur internet ([www.rac-f.org](http://www.rac-f.org)), les rejets annuels de CO2 des activités du Groupe sont estimés à moins de 50.000 tonnes, dont plus de 40% sont dus à l'utilisation des engins damage sur les pistes de ski. Il n'existe pas à ce jour de technologie alternative et l'amélioration du rendement énergétique des dameuses reste tributaire des recherches effectuées par les constructeurs de moteurs utilisés dans le transport routier et le machinisme agricole.

Néanmoins, le Groupe reste attentif aux évolutions de technologies visant à diminuer ses émissions.

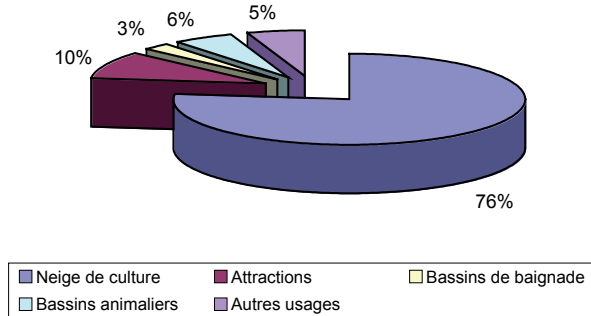
## 5.3. La gestion de l'eau

### 5.3.1. Les prélèvements d'eau (en millions de m<sup>3</sup>)

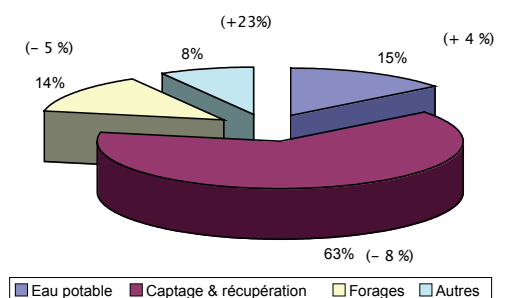
2007/2008	2008/2009	2009/2010	Dont croissance externe 2009/2010	Variation à périmètre réel	Variation à périmètre constant
4,8	4,6	4,5	0,2	-1,1%	-1,2%

Dans ses deux Métiers, le Groupe a utilisé 4,5 millions de m<sup>3</sup> d'eau en 2009/2010. Les principales utilisations d'eau concernent la fabrication de neige de culture (76%), les attractions et l'alimentation des bassins d'aquariums et delphinariums ainsi que les bassins de baignade publics.

#### Répartition des prélèvements d'eau par utilisation



#### Répartition des ressources en eau utilisées en 2009/2010 (et variations à périmètre comparable)



La consommation en eau du Groupe est en diminution de 1,1% à périmètre réel malgré l'intégration des Deux Alpes, et de sa production de neige de culture (environ 210 000 m<sup>3</sup>). A périmètre comparable, on enregistre une baisse de 1,2%.

A périmètre comparable, la production de neige de culture dans les Domaines skiables est en légère hausse. L'augmentation de la quantité d'eau prélevée est de 1,9%.

L'enneigement de culture vise à préserver le Groupe des conséquences éventuelles d'un déficit de neige naturelle pour la pratique du ski, notamment en début et fin de saison. La neige fabriquée n'est rien d'autre que de l'eau transformée en cristal sous l'effet des basses températures. Aucune transformation chimique ni aucun additif n'est nécessaire au processus de transformation d'eau en neige et aucune des sociétés du Groupe n'en utilise. L'eau prélevée dans la nature est restituée lors de la fonte (avec une évaporation de 10% à 30%). Depuis plusieurs années, les sociétés du Groupe utilisent des techniques de préparation et de damage des pistes qui permettent de limiter la quantité de neige nécessaire à la pratique du ski tout en assurant une qualité de service très élevée. Le travail des surfaces des pistes par un bon engazonnement permet également de diminuer la quantité de neige nécessaire à l'ouverture de la piste.

Pour la neige de culture, les sociétés privilégient autant que possible les solutions de captage de surface et de récupérations de trop pleins, pour limiter le recours à l'eau potable. Près de 95% de l'eau utilisée pour la neige de culture est ainsi captée localement. Les prélèvements se faisant en partie durant la période d'étiage des cours d'eau, pendant laquelle leur débit est au plus bas, les stations de la CDA ont fait un effort particulier dans la construction de retenues collinaires. Celles-ci permettent de stocker l'eau des pluies d'automne ou, comme c'est de plus en plus le cas, celles de la fonte des neiges, afin de limiter la pression sur les cours d'eau pendant l'hiver. Les sociétés du Groupe sont ainsi équipées de 21 retenues pour une capacité totale de près de 1,4 millions m<sup>3</sup>, avec la mise en service au cours de l'exercice de la nou-

velle retenue de Solaise à Val d'Isère, qui est opérationnelle depuis l'automne 2009.

En France, les prélèvements d'eau dans le milieu naturel sont par ailleurs réglementés par le code de l'environnement. En fonction du volume prélevé, ils sont soumis à déclaration ou à autorisation préfectorale selon les procédures I.O.T.A<sup>1</sup>. Ils donnent lieu au paiement d'une redevance à l'Agence de l'eau, au titre de la Loi sur l'eau.

La consommation d'eau est en baisse pour les Parcs de loisirs, en grande partie expliquée par la fermeture d'Aqualibi au 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour rénovation.

A noter que l'accueil d'une orque au Dolfinarium d'Harderwijk a entraîné une légère augmentation de la consommation d'eau du site.

Les parcs veillent à diminuer leurs consommations par des actions variées sur les fuites par exemple. Cette diminution passe également parfois par un usage plus raisonné de l'eau pour les espaces verts. Ainsi France Miniature a diminué de 7% sa consommation en eau potable en ayant moins d'espaces fleuris en bac à arroser.

### 5.3.2. Les eaux usées

Les eaux usées ont représenté environ 610 000 m<sup>3</sup> en 2009/2010, en légère baisse par rapport à 2008/2009. Elles sont produites à plus de 97% par les Parcs de loisirs et moins de 3% par les Domaines skiabiles. Environ 40% des eaux rejetées par les sociétés du Groupe sont au préalable retraitées par elles : il s'agit pour l'essentiel des eaux d'aquariums et bassins animaliers. Le solde des eaux usées est d'une composition proche de celle des rejets domestiques et est évacué par les réseaux publics. Les sites exploitant des aquariums et delphinariums ont mis en place des processus de traitement avant les rejets dans les réseaux d'eaux usées.

L'eau utilisée pour l'enneigement de culture, qui représente 76 % du total de l'eau prélevée par le Groupe, retourne directement à la nature lors de la fonte des neiges. Son volume n'apparaît donc pas dans les rejets d'eaux usées, de même que ceux de l'eau d'arrosage, ou de l'eau qui, étant peu souillée après utilisation, est évacuée par les réseaux d'eaux pluviales.

## 5.4. Les déchets

(en tonnes)	Ordures ménagères, papier, etc.	Déchets végétaux	Ferrailles	Déchets industriels banals (DIB)	Déchets industriels spéciaux (DIS)	Total
2006/2007	1 980	898	430	1 268	308	4 884
2007/2008	2 097	1 018	666	1 191	227	5 199
2008/2009	1 944	768	665	1 063	292	4 732
2009/2010	1 753	1 433	736	1 201	117	5 240
<b>Variation 2010/2009</b>	<b>-9,8%</b>	<b>86,6%</b>	<b>10,7%</b>	<b>13,0%</b>	<b>-59,9%</b>	<b>10,7%</b>

Les sociétés du Groupe génèrent essentiellement deux types de déchets : des ordures ménagères et des déchets industriels banals. Ils ont représenté 56 % des déchets produits par l'ensemble du Groupe en 2009/2010. 82% des déchets sont produits par les Parcs de loisirs et 18% par les Domaines

skiabiles. Pour ces derniers, les 2/3 sont des ferrailles issues des remontées mécaniques démontées, qui sont toutes recyclées (élément obligatoire pour la certification QSE). Pour les déchets industriels banals, toutes les sociétés du Groupe pratiquent systématiquement le tri sélectif.

<sup>1</sup> Les Installations, Ouvrage, Travaux ou Activités (IOTA) ayant un impact potentiel sur l'eau ou les milieux aquatiques (modification du niveau ou du mode d'écoulement des eaux) sont soumis par la législation sur l'eau et sur les milieux aquatiques au respect de règles et de prescriptions. Une nomenclature officielle liste, par rapport à des seuils d'importance, les IOTA soumises aux dispositions de la législation « eau et sur les milieux aquatiques », c'est-à-dire à une procédure d'autorisation ou de déclaration à la police de l'eau.

## 5.5. Protection de la faune et de la flore

Pour l'activité Domaines skiables, la surface exploitée et aménagée pour l'usage du public est d'environ 3 700 hectares. Les pistes aménagées couvrent environ 15% de la surface disponible des domaines skiables du Groupe et les pistes équipées de neige de culture représentent environ 27% de la superficie des pistes aménagées. Le Groupe poursuit une politique de diminution progressive du nombre de remontées mécaniques et vise une meilleure intégration visuelle des nouvelles remontées. En 2010, à périmètre comparable, 42 pylônes et 14km de câbles ont disparu du paysage.

Lors de la construction de nouvelles pistes ou de l'amélioration des pistes existantes, des réseaux de drainage des eaux de fonte des neiges et un ré-engazonnement des zones travaillées sont mis en place.

Des démarches de protection et de préservation des zones humides sur le domaine skiable sont menées, comme à la Plagne par exemple.

Durant l'exercice 2009/2010, les stations du Groupe ont investi plus de 560 K€ pour ré-engazonner ou reboiser plus de 160 hectares dans leurs domaines, soit une augmentation de 30% par rapport à 2008/2009 à périmètre comparable.

Des opérations « Montagne Propre » sont régulièrement organisées au printemps sur la plupart des sites pour faire disparaître les déchets résiduels de la saison d'hiver ou des débris plus anciens, souvent en partenariat avec des associations de défense de l'environnement et avec les communes. Mobilisant parfois plusieurs dizaines de personnes, elles ont permis de récolter plusieurs tonnes de déchets en 2010.

Afin de sensibiliser la clientèle, aux Ménuires, des récupérateurs de déchets ont été placés derrière les sièges d'une remontée mécanique ainsi qu'une « cible » à déchet sous la ligne d'un appareil.

A Val d'Isère, la STVI participe à l'opération « *Save your logo* » visant à protéger l'aigle royal, mascotte de la station.

Dans les Parcs de loisirs, le Parc Astérix a signé en 1998 avec le Conservatoire des sites de Picardie une convention afin de préserver le patrimoine du Bois de Morrière. Cette zone est classée comme Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEF). Le site est intégré dans le futur Parc régional Oise-Pays de France englobant les massifs forestiers d'Halatte, d'Ermenonville et de Chantilly. Les sites possédant des espèces protégées - Parc Astérix, Aquarium de Saint-Malo, Aquarium du Val de Loire, Planète Sauvage -, respectent la Convention sur le Commerce International des Espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

Le Dolfinarium des Pays-Bas est un des rares centres de soins de mammifères marins de la façade atlantique en Europe. Il est équipé d'installations de recherche performantes et participe à des programmes de protection des dauphins en Mer du Nord. Tous les mammifères marins venant à s'échouer sur les côtes de la mer du Nord y sont soignés. 2005, cette activité est exercée au sein du Dolfinarium par une fondation indépendante SOS Dolfijn. Un vétérinaire fait partie des équipes permanentes et le Dolfinarium a une mission éducative de premier plan aux Pays-Bas, qui en fait, avec le Parc Astérix et Planète Sauvage, un des sites phares de la protection de la faune marine en Europe.

Fin juin 2010, une jeune orque a été recueillie dans la mer des Wadden, au nord-ouest des Pays-Bas. L'orque, maigre, présentait des signes avancés de faiblesse, et la décision a été prise par le ministère hollandais de l'Environnement de le capturer et de l'emmenager au Dolfinarium pour le soigner. Le mammifère marin, noir et blanc, est une jeune femelle âgée d'un à trois ans d'environ 3,5 mètres de long et pesant environ 400 kilos à son arrivée.

Planète Sauvage participe pour sa part à de nombreux programmes européens d'élevage d'animaux exotiques menacés (EEP) et entretient des liens étroits de recherche et de soins aux animaux avec l'Ecole vétérinaire de Nantes. Le parc est un des premiers centres européens de reproduction d'animaux sauvages, enregistrant près de 250 naissances par an. Aux termes d'une enquête publique, Planète Sauvage a obtenu les autorisations pour accueillir des dauphins. Cinq sont arrivés en novembre 2008, en provenance du Parc Astérix et du Dolfinarium des Pays-Bas, dans des installations refaites à neuf. En collaboration avec le CNRS et l'UMR 6552 de l'Université de Rennes, un programme s'attache tout particulièrement à étudier le système de communication vocale des dauphins.

Le Grand Aquarium de Saint-Malo milite depuis des années en faveur d'une prise de conscience par le grand public des dangers que l'homme fait courir au milieu marin et aux êtres vivants qui l'habitent. Ses équipes ont élaboré en partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale des ateliers pédagogiques qui accueillent chaque année plusieurs milliers de scolaires. Il a également participé à la fondation de l'association « Mer Fragile », qui organise régulièrement des actions de nettoyage et de sensibilisation. A cela s'ajoute un travail avec différentes associations (Shark Alliance pour la sauvegarde des requins, l'A.P.E.C.S sur un programme scientifique CapOeRa, Tara Océan en partenariat sur une animation).

## 5.6. Nuisances sonores et olfactives

Dans les Parcs de loisirs français, les limitations légales concernant les nuisances sonores sont respectées. Au Parc Astérix, par exemple, le niveau sonore équivalent continu, en limite de propriété, lié à la seule activité du parc est inférieur à 40 dB. Les plus fortes émissions à caractère impulsif ont été mesurées à 42 dB pour un faible pourcentage de temps d'apparition.

En Belgique, le parc Walibi Belgium est régi par un permis d'environnement dont l'échéance est 2011. Des mesures sont prises chaque année en concertation avec le comité des riverains. Elles visent pour l'essentiel à ériger des protections anti-bruits sur certaines attractions bruyantes.

Pour les Domaines skiables, les nuisances sonores sont faibles et proviennent essentiellement des gares de remontées mécaniques et des enneigeurs situés à proximité des urbanisations. Lors du renouvellement des remontées, les motorisations en sommet de lignes, loin des habitations, sont la plupart du temps retenues. Pour les enneigeurs, les appareils de nouvelle génération à mélange externe et sans ventilateur permettent de limiter les nuisances sonores.

Dans les Domaines skiables tout comme dans les Parcs de loisirs, aucune nuisance olfactive notable n'est à signaler.

## 5.7. Certifications et mesures prises pour assurer la conformité aux dispositions législatives et réglementaires

Tous les Domaines skiables du Groupe CDA ont obtenu une certification QSE en 2008 (à l'exception de DAL dont l'audit de conformité est prévu au printemps 2011). Il s'agit d'une première à cette échelle en Europe. Cette certification QSE (Qualité selon la norme ISO 9001, Sécurité OHSAS 18001 et Environnement ISO 14001) est le fruit d'un investissement financier et ressources humaines important. L'encadrement et les équipes de terrain ont travaillé pendant 18 mois.

La certification ISO 14 001 rend compte de l'effort réalisé par les entreprises pour intégrer l'environnement dans ses processus de gestion et répond à des normes strictes et évolutives. Elle repose sur trois exigences : respect de la réglementation, prévention des pollutions et recherche continue d'amélioration des performances environnementales. Cette démarche permet au Groupe de mieux gérer le recours aux ressources naturelles nécessaires à son activité.

Ainsi, l'entreprise candidate à la certification rédige dans un premier temps un inventaire des impacts que son activité génère sur l'environnement, puis elle réalise un plan de sauvegarde de l'environnement visant à limiter au maxi-

um chacun de ces impacts, plan qui est réactualisé régulièrement. Chaque étape de la certification est contrôlée par un organisme d'audit qualifié et indépendant.

Si la plupart des sociétés ne possèdent pas de service spécifique dédié aux questions environnementales, elles dispensent une information régulière à leur personnel, destinée à les sensibiliser à la protection de l'environnement. Ces questions sont largement traitées au sein des services qualité/sécurité et des services des pistes, qui sont regroupés à l'échelle du Groupe CDA au sein d'un comité QSE. Ce comité est chargé d'encadrer la mise en commun des savoir-faire et de lancer de nouvelles actions d'abord expérimentées dans une ou deux station(s), puis généralisées à l'ensemble des Domaines skiables.

Dans les Parcs de loisirs, aucun site n'est encore certifié ISO. Le Parc Astérix a initié depuis mars 1999 une politique volontariste de développement durable qui s'est traduite par l'adoption du PEEA (Plan Environnement Entreprise ADEME), ajusté à la norme ISO 14001. Ce plan définit une politique environnementale cohérente basée sur trois axes prioritaires qui sont la gestion des ressources, la gestion des impacts de l'activité sur son environnement et la gestion de la communication et de la formation. Au Parc Astérix, un service "énergie et environnement" assure le suivi des dossiers réglementaires, de la collecte et du tri des déchets ainsi que le suivi du PEEA.

## 6. Facteurs de risque du Groupe

L'identification et l'évaluation des risques de la Compagnie des Alpes s'appuient, en particulier, sur les travaux du Comité des Risques Groupe.

Les risques du Groupe sont répartis dans la présente section en trois catégories : les risques financiers (liquidité, taux d'intérêt, change...), les risques juridiques et les risques opérationnels. Selon les risques, sont aussi précisées les principales mesures de prévention et les éventuelles situations particulières à prendre en considération.

Conformément aux obligations réglementaires, le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, et considère qu'il n'y a pas d'autres risques spécifiques et significatifs identifiés hormis ceux présentés.